



COMITÉ DU 22 AVRIL 2024



DELIBERATION N° C2024 04 22 17

- Date d'envoi de la 1^{ère} convocation à la réunion du 17 Avril 2024 : 11 Avril 2024.
- Réunion du 17 Avril 2024 : absence de quorum constatée (27 membres présent.e.s, 1 membre suppléant, 5 membres absent.e.s et ayant donné pouvoir, 31 membres absent.e.s et excusé.e.s).
- Date d'envoi de la 2^{nde} convocation à la réunion du 22 Avril 2024 : 18 Avril 2024.
- Date d'affichage (<https://www.smedar.fr/>) : 29 Avril 2024.
- Nb de membres en exercice : 64
- Nb de membres présents : 03¹
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 00
- Nb de membres absents et excusés : 61

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20240422-C2024042217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024

Affichage : 23/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



ECO ORGANISMES ET REPRENEURS

CONTRAT DE VENTE DES MATERIAUX ISSUS DU TRI SELECTIF – VERRE EN MELANGE ISSU DE LA COLLECTE SEPARÉE SUR LE SITE DE SAINT-JEAN-DU-CARDONNAY.

AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Stéphane BARRÉ, Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers.ères Collègues,

Dans le cadre du barème F, le contrat de reprise du verre en mélange signé par le SMEDAR est arrivé à échéance le 31 décembre 2023.

Pour assurer la continuité de reprise de ces matériaux dans le cadre du barème G – le SMEDAR a lancé une consultation des repreneurs.

La consultation était décomposée en 9 lots :

Lot	Matériaux repris
n°1	Acier d'emballages ménagers issus du tri des collectes sélectives
n°2	Acier extrait sur Mâchefer.
n°3	Aluminium d'emballages ménagers issu du tri des collectes sélectives.
n°4	Petit Aluminium souples
n°5	Aluminium extrait sur Mâchefer.
n°6	Papier Carton complexé issu de la collecte séparée (PCC)
n°7	Papier carton non complexé issu de la collecte séparée et/ou déchèterie (dénommé « PCNC » au barème G).
n°8	Bouteilles, flaconnages, pots, barquettes et films plastiques séparés en 4 Flux (1 « souple » et 3 « rigides »)

¹ En application des dispositions combinées des articles L.5711-1, L. 5211-1 et L. 2121-17 du CGCT : pas de condition de quorum pour la 2^{de} réunion de convocation.

	<p>1 – Plastiques souples (films et sacs en PE),</p> <p>2 – Mix PET clair (bouteilles et flacons en PET et pots et barquettes en PET monocouche sans opercule, transparent incolore ou bleuté clair).</p> <p>3 – Mix PET foncé (bouteilles et flacons en PET et pots et barquettes en PET monocouche sans opercule, autres que ceux entrant dans la définition du flux 2).</p> <p>4 – Mix PE/PP/PS (bouteilles et flacons en PEHD et PP, pots et barquettes en PE, PP et PS)</p>
n°9	Verre en mélange issu de la collecte séparée.

Lors de la précédente séance du 13 décembre 2023, le comité a autorisé le Président à signer les nouveaux contrats des lots n°1, 2, 3, 5, 6,7 et 8 avec les sociétés retenues pour une durée de 3 ans soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Il était précisé que pour le lot n°9, le SMEDAR n'avait reçu qu'une seule offre inférieure au prix de l'option filière et qu'un contrat serait signé ultérieurement avec le repreneur qui sera désigné par l'Eco-organisme.

La filière Matériau Verre a désigné le repreneur **OI France** pour assurer la reprise du verre issu de la **plate-forme de Saint-Jean du Cardonnay** et le SMEDAR envisage de conclure un nouveau avec la société OI FRANCE pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2029.

Le tonnage à évacuer est de 10 000 tonnes /an.

Le prix de reprise est fixé à 28,36€/tonnes au 1er Janvier 2024 et est révisé chaque trimestre sur le portail Verre Avenir en libre accès. (www.verre-avenir.fr).

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la 1^{ère} convocation adressée le 11/04/2024 aux membres du Comité en vue de la réunion du 17/04/2024,
Vu l'absence de quorum constaté lors de la réunion du 17/04/2024,
Vu la 2^{nde} convocation adressée le 18/04/2024 aux membres du Comité en vue d'une nouvelle réunion le 22/04/2024,

Considérant le rapport présenté,

Article unique : D'autoriser le Président du SMEDAR à signer le contrat de reprise du verre issus de la plate-forme de Saint-Jean-du-Cardonnay entre le SMEDAR et la société OI France et à régler toute question qui pourrait naître de son exécution.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Nb de votes POUR	03	FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Nb de votes CONTRE	00	POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Abstention(s)	00	

Lexique :

- EMB Mix PET clair : Emballages Bouteilles et Flacons + Pots et Barquettes monocouches sans opercule, en PET incolores ou bleutés clairs.
- EMB Mix PET foncé : Emballages Bouteilles et Flacons + Pots et Barquettes monocouches sans opercule, en PET colorés foncés (transparents ou opaques).
- EMB Mix PE/PP/PS : Emballages rigides (bouteilles, flacons, pots et barquettes) en PEhd, PP, PS (hors expansé)

PET : Polyéthylène Téréphtalate

PP : Polypropylène

PS : Polystyrène